

**RACINE AVEC FRANÇOIS HONNORAT, OBTIENT LE REJET DE LA DEMANDE DE CENSURE
DES LABORATOIRES SERVIER CONCERNANT LE LIVRE
« MEDIATOR® 150 mg, combien de morts ? »**

Le titre de l'ouvrage « MEDIATOR® 150 mg, combien de morts ? » du Docteur Irène Frachon édité par les Éditions Loisirs et Culture ne constitue pas un trouble manifestement illicite ou de nature à causer un dommage imminent mais a contribué à faire avancer un légitime débat sur la nocivité d'un médicament antérieurement mis sur le marché ».

Mardi 25 janvier 2011 : La Cour d'Appel de Rennes infirme l'ordonnance du juge des référés du tribunal de grande instance de Brest et précise qu'il n'y a pas lieu de supprimer le libellé « Combien de morts » sur l'ouvrage.

La cour d'Appel condamne également les Laboratoires Servier à payer à la Société Éditrice Loisirs et Culture la somme de 3000 Euros en application des dispositions de l'article 700 du code de procédure civile et aux dépens de première instance d'appel qui seront recouverts conformément aux dispositions de l'article 699 du code de procédure civile.

Rappel des faits :

Au cours du 2nd trimestre 2010, la Société Loisirs et Culture a édité un ouvrage rédigé par Mme Irène Frachon, médecin des hôpitaux, spécialisée en pneumologie au CHU de Brest, devant être distribué en Librairie le 2 juin 2010, sous le titre « Médiator 150 mg combien de morts ? ».

Les Laboratoires Servier, titulaires depuis 1976 de l'autorisation de mise sur le marché du médicament Médiator® 150mg ont, par ordonnance de référé du 7 juin 2010 obtenu du tribunal de grande instance de Brest que :

- La mention libellée « combien de morts », portée sur l'ouvrage édité par la société Loisirs et Culture était constitutive d'un dommage imminent pour les Laboratoires Servier et en conséquence,
- Ordonné la suppression immédiate par tous moyens de cette mention sur tout exemplaire de l'ouvrage précité, qu'il soit vendu ou offert, sous peine d'astreinte, à compter de cette date,
- Condamné les Éditeurs à payer aux Laboratoires Servier, 2000 Euros pour ses frais de défense

Racine, avec François Honorat, associé, a fait appel de cette décision pour le compte de la Société Loisirs et Culture et vient d'obtenir la consécration du caractère légitime du débat que Les Laboratoires Servier ont tenté de censurer en voulant faire interdire le titre « MEDIATOR® 150 mg, combien de morts ? ».

CONTACTS PRESSE :

Racine : François Honorat - fhonorat@racine.eu - +33 (0) 1 44 82 43 00

Juricomunication : Maria Dias - m.dias@juricomunication.com - + 33 (0)1 45 00 66 05

A propos de François Honnorat :

François Honnorat a rejoint le cabinet **RACINE** en qualité d'associé en 2004 et y a développé une expertise toute particulière des procédures devant la Cour de la Justice de la République et d'autres juridictions spéciales. Plusieurs jugements obtenus par le cabinet devant cette Cour ont par ailleurs fait Jurisprudence.

RACINE justifie en effet, d'une expérience notoire des grandes affaires pénales, que celles-ci relèvent de juridictions spéciales (cour de justice de la République), spécialisées (pôles d'instruction économiques et financiers, pôles d'instruction sanitaires et environnementaux) ou des juridictions communes.

François Honnorat est notamment intervenu dans les affaires de l'hormone de croissance, du sang contaminé, la contamination de produits alimentaires par l'agent pathogène de l'Encéphalopathie Bovine Spongiforme (ESB) ainsi que lors de l'affaire des marchés publics d'Ile de France, d'Elf Aquitaine, Clearstream et de Rhodia.

Diplômé d'un troisième cycle de droit économique à l'Université de Paris I (Panthéon-Sorbonne), il est inscrit au Barreau de Paris depuis 1993 et justifie d'une expérience reconnue dans le traitement des grandes affaires pénales.

A PROPOS DE RACINE :

RACINE est un cabinet d'avocats, indépendant, de droit des affaires qui réunit **34 associés, 48 collaborateurs et 7 juristes, pour un effectif total de 133 personnes en France.**

ECOUTER - DOUTER - CISELER - S'ENGAGER

4 mots pour une méthode qui est une culture de l'efficacité, de la créativité et du partage des savoir-faire au service des clients du cabinet.

9 départements au sein desquels tous les avocats partagent une culture d'entreprise fondée sur leur passion du droit et leur connaissance des métiers et des secteurs d'activités de leurs clients, en particulier : agro-alimentaire, assurances, grande distribution et réseaux, immobilier et travaux publics, énergie et environnement, luxe, mode, média, publicité, salons professionnels, tourisme, loisirs et transports.

- FUSIONS-ACQUISITIONS, DROIT DES SOCIETES
- TRAITEMENT DES DIFFICULTES DES ENTREPRISES
- DISTRIBUTION, CONCURRENCE
- PROPRIETE INTELLECTUELLE ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION
- DROIT PUBLIC ET ACTIVITES REGLEMENTEES
- IMMOBILIER - CONSTRUCTION
- SOCIAL
- ASSURANCE, BANQUE ET FINANCES
- AGRO-ALIMENTAIRE

5 bureaux en France : **PARIS, BORDEAUX, LYON, MARSEILLE** et **NANTES**, **1 bureau à BRUXELLES**, RACINE & Vergels et **1 bureau à BEYROUTH**, RACINE HKM & Partners, pour être au plus près de ses clients et de leurs implantations. RACINE est membre du réseau International d'avocats TAGLaw.

RACINE

40 rue de Courcelles - 75008 Paris

Tél : + 33 (0)1 44 82 43 00 - Fax : + 33 (0)1 44 82 43 43

www.racine.eu